

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202607-105

Du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, DELEUZE DALZON Chloé, LASTELLA Carole, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, D'HELFTE Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DELEUZE DALZON Chloé (pouvoir de THIBON Jean-François), GILLES Philippe (pouvoir de PLANET Olivier), BENEFICE Carole (pouvoir de FLORY Eva), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CARRASCO Georges), VALETTE Sarah (pouvoir de DELMASUR Julien), COULANGE François (pouvoir de REY Françoise), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Ont participé sans pouvoir de vote : PEYROU-MENEGAUX Martine, MERLE Loïc.

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 33

Pouvoir : 7

Date de la convocation 2 juillet 2026

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) : DEMANDE DE SUBVENTION ANAH POUR 2026

Le Président rappelle que la loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » a complété le champ d'intervention de l'ANAH avec le service public de la performance énergétique (SPPEH), devenu service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), « tiers de confiance » qui propose des informations et des conseils neutres et personnalisés.

Depuis 2021, la Communauté de Communes participe au SPRH sous la marque départementale Rénofuté avec comme opérateur l'ALEC07. Ainsi, l'ALEC 07 porte le guichet d'information, de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique des logements (habitat individuel et copropriétés) pour les ménages et les petits locaux tertiaires.

En parallèle, l'Etat a souhaité massifier les travaux de rénovation de l'habitat avec notamment une augmentation significative des aides aux ménages et une nouvelle organisation du service en s'appuyant exclusivement sur l'ANAH et la marque nationale France Rénov' qui devient la porte d'entrée unique du SPRH qui s'adresse à l'ensemble des ménages, quels que soient leurs revenus.

Pour ce faire, l'ANAH s'appuie sur le Pacte territorial France Rénov' qui définit les modalités du SPRH dont les missions sont :

- volet 1 - Dynamique territoriale : (mobilisation des ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires)
- volet 2 - Information, conseil et orientation (des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus)

Le Président rappelle qu'une convention définit le cadre de la coopération et la coordination entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes. Elle acte le rôle de l'ALEC comme opérateur en charge du SPRH.

Le coût du déploiement du SPRH, via la convention Pacte territorial France Rénov, est financé à 50 % par an par l'ANAH.

Pour 2026, les dépenses prévisionnelles sont de 17 606,40 € :

- Volet 1 Dynamique territoriale : 2 697,83 €
- Volet 2 Information, conseil et accompagnement : 14 908,57 €
- Adhésion ALEC à 0,23 euros / habitants (9 170)

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Solliciter une subvention de l'ANAH pour 2026 pour le financement du fonctionnement du SPRH confié à l'ALEC 07,

Autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention,

Charger le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Francis CHABANE

Secrétaire de séance

